



Lancement d'un **numéro vert** d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants dans le cadre de la crise

UN NUMÉRO D'APPUI POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LES AIDANTS

Le **0 800 360 360** est destiné aux personnes en situation de handicap et aux proches aidants en grande difficulté ou sans solution immédiate dans le cadre de la crise, et qui ne savent pas à qui s'adresser.

Il met en relation les appelants directement avec les acteurs de l'accompagnement près de chez eux, qui se coordonnent pour leur apporter des solutions adaptées. Le déploiement du service sur notre territoire est prévu à partir du 6 mai 2021.

Le numéro est accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Les solutions proposées spécifiquement en période de crise :

- aide à la reprise des soins et des accompagnements interrompus pendant le confinement ;
- solutions de répit ou de relayage à domicile pour les proches aidants ;
- accompagnement renforcé pour des besoins rendus plus complexes ou des troubles aggravés par la crise.

Un point d'entrée national, des solutions près de chez vous

Un N° unique national : 0 800 360 360

Le N° d'appel national bascule l'appel directement vers une équipe de conseillers en parcours située dans le territoire du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Des solutions près de chez vous

L'équipe de conseillers en parcours construit avec vous une solution. Elle mobilise pour cela toutes les compétences des acteurs de l'accompagnement du territoire réunis en « communautés 360 ».

360, 3 chiffres symboliques pour un changement d'approche :

- Une évaluation à 360° avec la personne de ses attentes et de ses besoins.
- Une coopération à 360° de tous les acteurs.
- Un repérage à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.

Les plus

Plus de simplicité pour les personnes et les aidants.

Plus de proximité pour trouver des solutions près de chez eux.

Plus de compétences mobilisées pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement.

Plus de rapidité et d'agilité.

LA « COMMUNAUTÉ 360 » : LA FORCE DU COLLECTIF AU SERVICE DE SOLUTIONS PERSONNALISÉES

L'équipe mobilisée est composée des acteurs de l'accompagnement du département réunis en « communauté 360 », en lien avec la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH).

A terme, elle réunira les expertises des associations de personnes, des établissements et services médico-sociaux, de l'hôpital, des professionnels de santé de ville, de l'école, des entreprises, de la mairie, des services publics, des citoyens.

La « communauté 360 » mobilise, renforce et complète les dispositifs actuels.

En coopérant, ces acteurs sont en capacité, soit de mobiliser des solutions immédiatement disponibles chez l'un d'entre eux, soit de proposer une réponse coordonnée, soit de créer ensemble de nouvelles solutions.

La « communauté 360 » s'appuie sur l'esprit de solidarité qui a émergé depuis le début de la crise en réponse aux besoins des personnes.

La communauté s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance rapprochée entre l'agence régionale de santé, le conseil départemental du Rhône, la Métropole de Lyon et la MDMPH, qui facilite la concertation.

La communauté 360 est portée par un collectif associatif qui rassemble plus de 25 organismes. Elle est portée administrativement par l'association Les PEP 69/ML. Ses bureaux sont localisés au sein du lieu d'accueil de métropole aidante à Lyon 3^e.

Liste des organismes membres de la communauté 360 :

ADAPEI 69, AGIVR, ALGED, ALLP Groupe Adène, AMPH, APF France handicap, Association GRIM, Association La Roche, Coordination 69, E=mc dys, EPNAK DT SUD-EST, Fondation ARHM, Fondation CHANTELISE, FONDATION OVE, IRSAM, LADAPT, Les PEP 69/ML, métropole aidante, Odynéo, Œuvre Saint Léonard, Réseau R4P, Sésame Autisme, UNAFAM 69, Une Souris Verte, URAPEDA

L'OBJECTIF : DES SOLUTIONS AU PLUS PRÈS DES BESOINS ENGENDRÉS PAR LA CRISE

1. L'accès aux soins

- Aide à la reprise des soins en ville et à l'hôpital (pathologies hors COVID-19) ; soutien à la recherche d'un médecin traitant.
- Orientation des personnes handicapées touchées par la COVID-19 ou de leurs proches aidants vers des solutions de soins ou d'hébergement, pour celles ne pouvant être maintenues à domicile et ne relevant pas ou plus d'une hospitalisation.

2/3 des personnes handicapées n'ont pas de médecin traitant.

(Source : Pascal Jacob, *Rapport sur l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées*, avril 2013)

Exemple

Marie a 50 ans ; elle vit seule à son domicile. En situation de handicap, elle est par ailleurs atteinte d'une maladie chronique. Pendant le confinement, le quotidien a été très difficile. Faire les courses, savoir ce qu'il fallait faire et ne pas faire a été source d'angoisse. Sans médecin traitant et ne voulant pas se rendre à l'hôpital par peur d'être contaminée, Marie n'a pas bénéficié de soins adaptés pendant toute la durée du confinement. Son état de santé s'est dégradé. Marie ne sait pas comment reprendre les soins. La « communauté 360 » diligente une équipe mobile au domicile pour une évaluation globale, dont celle des besoins de santé. Elle l'aide dans la prise de rendez-vous urgents à l'hôpital. Un médecin généraliste est recherché avec l'accord de Marie pour l'accompagner dans la durée à côté de chez elle ; le médecin traitant est alors accompagné pour assurer avec l'appui ressource de la communauté les premières consultations.

2. Les solutions de répit

- Accompagnement des besoins de répit des proches aidants en sortie de confinement ou des familles continuant à accueillir un proche en confinement à leur domicile.

Exemple

À l'issue du confinement, Paul et Marie sont épuisés car ils ont été les aidants de leur fils de 23 ans polyhandicapé pendant deux mois. Même si cela n'est pas facile, ils sont plus rassurés de garder leur fils avec eux encore un mois ou deux. Mais ils ont besoin de souffler et de mettre en ordre la logistique du quotidien. En appelant le 0 800 360 360, ils ont appris que trois services médico-sociaux avaient créé une équipe mobile de relayage à domicile qui intervenait dans leur zone géographique. Ils peuvent être relayés quelques heures ou toute une journée ; leur fils voit d'autres personnes et sort autour du domicile. Pendant ce temps, Paul et Marie prennent un peu de temps pour eux.

3. L'accompagnement renforcé en cas de situation complexe

- Mise en place de solutions d'accompagnement pour les personnes sans solution adaptée avant le début de la crise sanitaire.
- Mise en place de solutions d'accompagnement pour les personnes dont les besoins se sont complexifiés pendant la crise.

4. Le soutien aux enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE)

- Accompagnement des situations dégradées pendant le temps du déconfinement.
- Soutien aux familles d'accueil poursuivant l'accueil d'enfants maintenus en confinement à leur domicile.

5. Le déploiement du projet

Le déploiement du projet sur notre territoire est prévu à partir du 6 mai 2021. Une plateforme d'écoutes nationales agit comme « filet de sécurité ». L'objectif est d'assurer en toute circonstance écoute et relais aux appelants.

UN NUMÉRO PRÉFIGURATEUR D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE RÉNOVÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Ce numéro d'appel deviendra un point d'entrée pour toutes les personnes et les aidants sans solution ou ayant besoin d'être accompagnés au quotidien et dans leur environnement de vie ordinaire, tel que souhaité par le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap.

Les communautés territoriales créées pendant la crise constitueront des laboratoires pour la mise en place, courant en 2021, des 400 communautés de proximité selon des missions, une gouvernance et un périmètre restant à définir dans le futur accord de méthode avec les parties prenantes (associations de personnes, acteurs institutionnels, organismes gestionnaires, associations de personnes, acteurs du droit commun...).

400 communautés territoriales d'accompagnement verront le jour en 2021.

L'ambition 2021 : garantir l'inconditionnalité de l'accompagnement

- **Une recherche constante à co-construire les possibles avec la personne.**

Une démarche en faveur de l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

- **Une simplification dans la recherche de solutions.**

Les personnes et leurs proches aidants n'ont plus à démultiplier les démarches pour coordonner au quotidien leur parcours. Cela simplifie l'accès à une offre encore très cloisonnée.

- **Une précocité de l'accompagnement, pour ne plus laisser les personnes seules et sans solution.**

Il s'agit de prévenir les ruptures et la gestion trop tardive de situations devenant critiques.

- **La création de solutions d'accompagnement là où la personne choisit de vivre.**

L'expertise et les ressources spécialisées sont mobilisées en coopération avec celles du droit commun, là où la personne choisit d'étudier, d'habiter, de se soigner, de se cultiver, de se divertir.

- **Une attention à permettre l'accompagnement des proches aidants.**

Des proches aidants inclus pleinement dans le parcours de vie de la personne et reconnus pour leur expertise propre.

- **Des moyens mobilisés pour soutenir tous les acteurs de proximité (médecin traitant, centre de loisirs, école...) à mieux accompagner les personnes en situation de handicap.**

Une société plus inclusive.

- **Des projets innovants qui apportent expertise, sécurité et qualité grâce à l'apport du collectif.**

Le pari de l'intelligence collective, la fin des errements des familles.

Plus d'informations sur handicap.gouv.fr/0800360360/

Contact presse :

Nicolas Eglin – Les PEP 69/ML – n.eglin@lespep69.org – 06 82 40 31 17

Fleur Leplat – métropole aidante – fleur.leplat@metropole-aidante.fr – 06 11 94 13 55

Raphaël George – Une Souris Verte – raphael.george@unesourisverte.org – 04 78 60 52 59

Amélie Naudion – ADAPEI 69 – anaudion@adapei69.fr – 07 89 01 69 80

Anaïs Mercier – Métropole de Lyon – amercier@grandlyon.com

Olivia Hamelin – Département du Rhône – olivia.hamelin@rhone.fr

Direction cabinet & communication ARS ARA : ars-ara-presse@ars.sante.fr